

Les états généraux nationaux de la direction et du fonctionnement des écoles

Jeudi 27 septembre 2018

Le chantier « direction et fonctionnement de l'école » doit être ouvert début 2019 par le Ministère de l'Éducation Nationale.

- **Compte rendu des états généraux départementaux** : 60 états généraux ont eu lieu dans les départements, 2700 collègues y ont participé.

Ce qui ressort de ces états généraux départementaux :

- la fonction est devenue compliquée
- ceux qui se sentent le mieux sont ceux qui sont dans de petites écoles avec peu de décharge
- les directeurs manquent de temps, ils ont le sentiment d'être partout sur tout, tout le temps quand ils ne sont pas déchargés
- il y a un décalage entre les missions demandées et les moyens alloués
- les changements nombreux et les mises à jour à faire n'aident pas (APC, scolarisation des enfants en situation de handicap, PPMS, DUER, LSU, PedT...)
- les directeurs se sentent seuls face à l'administration souvent, aux équipes parfois, aux partenaires régulièrement ; les collègues s'appuient trop souvent sur les directeurs pour des choses très pratiques qu'ils pourraient faire seuls. A contrario, des collègues disent que les directeurs ne s'appuient pas assez sur les collègues pour certaines tâches.
- injonctions des IEN qui se déchargent sur les directeurs (réponse sur les temps de récré, après la classe, le midi) - délais très courts pour renvoyer les documents et demandes jugées comme non essentielles ; l'absence d'aide administrative est un handicap ; mais la présence de quelqu'un qui n'est pas formé est aussi un handicap
- renforcement des mesures de sécurité : augmentation de la responsabilité et des documents à remplir
- l'absence d'allègement et de simplification des tâches fait que les directeurs ne sont plus disponibles pour mener des conseils de maîtres, pour porter et animer des projets pédagogiques
- rémunération dérisoire par rapport aux responsabilités et à l'accumulation des tâches
- besoin d'aide et de temps pour être plus disponible pour les élèves, les familles, les collègues

Ce qui a été demandé lors de ces états généraux départementaux :

- le renforcement de la formation initiale et continue
- la revalorisation de la rémunération
- retrouver le cœur du métier (pédagogie, animation d'équipe)
- ne plus être face à la classe pour certains / continuer à être devant les élèves pour d'autres
- la reconnaissance du travail, de la fonction et du rôle ; être un pair parmi les pairs.
- Mais surtout PAS DE STATUT ni d'évaluation des collègues ; certains directeurs disent avoir peur d'être « rejetés » par les collègues s'ils devenaient un supérieur hiérarchique

- **Résultats de l'enquête en ligne** : 4500 collègues ont répondu : 2/3 de femmes, 50% de syndiqués dont 37% au SNUipp, 82% de directeurs
 - le manque de reconnaissance est prégnant
 - la dégradation de la fonction revient souvent à cause du manque de temps de décharge, de la suppression des EVS, de la multiplication des tâches
 - la question de l'autorité auprès des collègues est posée (1/3 ne sont pas du tout d'accord, 1/3 ne savent pas et 1/3 seraient pour le directeur devienne un supérieur hiérarchique). Les réponses dépendent de la taille des écoles, de la ruralité, et si ce sont des adjoints ou des directeurs qui ont répondu.
 - nombreux sont les collègues qui pensent que la généralisation des écoles primaires n'est pas une bonne chose
 - beaucoup réclament de meilleures conditions de travail qui passent par l'augmentation du temps de décharge, une meilleure rémunération et une aide administrative pérenne et de qualité

- **Réorganisation de l'école et nouvelle gouvernance**
 - Rapprochement des structures et restructuration territoriale : la fusion des académies qui va se mettre en place d'ici 2020-2021 va avoir une incidence sur le 1er degré (certains IA-DASEN pourront être sur plusieurs départements, d'autres seront sans département mais avec des missions particulières) ; il est question de réexaminer les cartes des circonscriptions du 1er degré pour être en lien avec la carte territoriale. **De fait se pose la question du statut de l'école.**

Cette réorganisation territoriale va donner plus de pouvoirs aux recteurs pour distribuer les moyens humains et financiers. Le Ministère de l'Éducation Nationale n'aurait qu'un contrôle sur le budget académique. Ça implique une évolution du maillage des services publics (égal accès des services publics à tous les usagers).

La fusion CM2/6ème (rapprochement des classes de CM1 et de CM2 avec le collège - implantation de ces classes dans les collèges) amènera à la création des écoles du socle.

Lors d'une audience demandée par le SNUIPP-FSU, le Ministère a donné hier des précisions : il souhaite des établissements publics du socle (accueil des classes au collège) sur la base du volontariat... pour l'instant.

Une mission-flash sur la direction et le fonctionnement de l'école a été organisée par 2 parlementaires qui ont auditionné chercheurs, enseignants, parents, acteurs du périscolaire. Cette mission-flash n'a pas abouti à un rapport. Mais la précision du compte rendu a de quoi inquiéter.

Cette mission est partie de constats :

- moyens très limités, pas d'autorité, formation initiale et continue trop limitées, responsabilités grandissantes
- malaise des directeurs (suppression des aides, pas de simplification des tâches, manque de légitimité, de reconnaissance, d'évolution de carrière).

Des propositions ont été faites :

- missions à (re)définir (pilotage pédagogique, suivi des élèves, relation avec les parents, les partenaires, l'administration)
- augmenter le temps de décharge (50% de décharge pour les écoles à partir de 5 classes, décharge complète pour les écoles de plus de 10 classes)
- ne plus être en responsabilité de classe (mais missions dans et hors de l'école : remplacer les absents, organiser les APC, coordonner les REP, former les néo directeurs ou les stagiaires, assurer la mission de directeur périscolaire)
- octroyer des aides administratives sous conditions (à ceux qui ne sont pas totalement déchargés)

en mutualisant par exemple les secrétariats des IEN (pour les inscriptions, la prise de RV avec les parents) ; ces aides administratives pourraient également être proposées sous forme de stages aux futurs enseignants, ou sous forme de contrats d'apprentissage

- améliorer les équipements (fournis par les collectivités) : téléphone, voiture de fonction (si, si), ordinateurs...
- créer un statut : il y aurait dès lors accès à ce statut par un concours ou une VAE (pour les directeurs déjà en place), inspiré de celui des chefs d'établissement du 2nd degré. L'affectation se ferait dans les écoles de 10 classes et plus pour une décharge totale. Ces directeurs n'auraient pas d'autorité hiérarchique à proprement parler, mais ils donneraient les autorisations d'absence par exemple . Ils seraient responsables des projets pédagogiques, disposeraient d'un pouvoir de décision accru dans les conseils, et seraient garants de la cohésion des écoles.

Pour cela, plusieurs pistes sont envisagées :

- supprimer les écoles maternelles pour ne garder que des écoles primaires (moins de directeurs)
- encourager les regroupements d'écoles (la raison avancée est de répondre au déclin démographique) ; cela amènera à un accroissement des regroupements pédagogiques ; le directeur sera directeur de structures importantes.
- mettre les petites écoles en réseau avec le collège de secteur pour mettre fin à l'isolement des petites écoles ; ça pourrait aboutir à un super directeur d'école rattaché au principal, super directeur qui chapeauterait les directeurs des autres écoles.

Ces préconisations auront des incidences sur la direction et le fonctionnement des écoles.

On pourrait se diriger vers un pilotage de l'école par le « new management » avec des obligations de performance. Dans ce système, l'évaluation est centrale et incontournable : d'elle vont dépendre les moyens alloués. Le pouvoir de décision est donné au manager qui va être plus actif, plus associé au processus de décisions ; il s'abritera moins derrière les lois et davantage sur l'évaluation. Il sera comptable des résultats des élèves et garant de la réussite des élèves (à l'instar des chefs d'établissement). On assistera alors à un pilotage du système éducatif par les résultats.

Qui dit statut, dit que le directeur deviendrait le représentant de l'administration et donc en charge de toute une série de tâches (remplacement, personnel absent ou peu compétent). Il serait également le supérieur hiérarchique des adjoints.

Le SNUipp-FSU ne veut pas d'une hiérarchie à l'intérieur des écoles du 1er degré ; il n'y a pas de chef dans l'école. Et ça fonctionne. C'est ce modèle-là que le SNUipp-FSU veut défendre. Il va aussi demander à ce que des personnels formés et pérennes aident les directeurs dans leur travail administratif. Il va appuyer enfin l'augmentation du temps de décharge pour tous.